



# COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° D-2024-02

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 064-216401208-20240202-D202402-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 du mois de février, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

**Membres présents** : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Maïder OTHÉGUY, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Pascal MOUSTIRATS, M. Sylvain SALLABERRY, M. Dominique MARIAN

**Secrétaire de séance** : M. Dominique MARIAN

Date et affichage de la convocation	25/01/2024
Date d'affichage de la délibération	07/02/2024
Date d'envoi de la délibération à la Sous-préfecture	06/02/2024
Membres en exercice	15
Membres présents	15
Votants :	15
- POUR :	15
- CONTRE :	0

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2023 et propose d'arrêter les comptes suivants :

			Résultat à la clôture de l'exercice
INVESTISSEMENT	DEPENSES	Crédits ouverts	1 200 300,00 €
		Crédits consommés	219 498,22 €
		Restes à réaliser	677 000,00 €
			<b>+ 9 572,57 €</b>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Crédits ouverts	1 200 300,00 €
		Crédits consommés	229 070,79 €
		Restes à réaliser	371 000,00 €
			<b>+ 62 258,31 €</b>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Crédits ouverts	392 700,00 €
		Crédits consommés	262 579,97 €
		Restes à réaliser	0 €
FONCTIONNEMENT	RECETTES	Crédits ouverts	392 700,00 €
		Crédits consommés	324 838,28 €
		Restes à réaliser	0 €

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

**VOTE** le compte administratif 2023 de la Commune

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Gilbert DUBLANC

